

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX DE SOINS CRÉÉS PAR LES MUTUELLES - (N° 424)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En conséquence de la suppression des articles 1 et 2.